

Madame la Présidente,

La conférence de presse présidentielle du 16 janvier a débouché sur plus de 2 heures de paroles qui n'ont fait que confirmer les politiques engagées par Emmanuel Macron. Notre président ne regrette rien et accélère son orientation droitrière. Que retenir de cette parole présidentielle pour les fonctionnaires ? La volonté de modifier la rémunération des agents publics en introduisant le critère du « mérite » en sus de celui de l'ancienneté !

Ainsi, alors que les OS dénoncent jours après jours l'effondrement du pouvoir d'achat des agents publics le Président ne répond aucunement à l'urgence salariale sauf à poser le chantier de la rémunération au mérite pour les fonctionnaires comme si certains soignants déméritaient face à d'autres, comme si certains professeurs étaient à ce point plus consciencieux que leurs collègues.

Le choix de personnels « méritants » se fera nécessairement au détriment de leurs plus proches collègues et accentuera la détérioration des conditions de travail et les pertes de repères en matière de service public sans résoudre la trop faible revalorisation des personnels de la fonction publique et de la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques dénonce ce mode de rémunération basé sur la compétition entre agents et une éventuelle individualisation sans précédent de notre rémunération. Certes, pour l'heure, les agents attendent les résultats de la négociation en cours avec le Directeur Général, au cours de laquelle l'ensemble des OS sollicitent une augmentation significative du point d'indice et du régime indemnitaire des fonctionnaires.

Par ailleurs, **Solidaires Finances Publiques** s'interroge sur les révélations de la presse s'agissant des conditions négociées à l'occasion du transfert du joueur NEYMAR au sein de l'équipe de football du PSG en 2017. Via un courrier adressé à notre ancien directeur général, **Solidaires Finances Publiques** a exigé que toute la lumière soit faite sur cette affaire tout en espérant que les agents n'aient pas à subir les retombées médiatiques de cette dernière dans l'exercice de leurs missions.

Notre syndicat est extrêmement attaché à l'égalité de traitement devant l'impôt, à la lutte contre la fraude fiscale, à l'ensemble de nos missions pour lesquelles chacun des agents s'engage au quotidien avec probité au service de l'ensemble des contribuables ou usagers. Force est de constater que, selon les enjeux, les contribuables ne sont pas traités de la même façon. Une fois encore, l'image de la DGFIP est ternie.

Solidaires Finances Publiques n'acceptera pas que notre administration soit touchée par un nouveau discrédit nourri par un manque d'éthique, d'indépendance, de neutralité, valeurs constitutives du service public.

L'unique point à l'ordre du jour de ce CSAL consiste en la présentation de la situation des emplois à la Dircofi Nord et la modification du Tagerfip 2024 suite à l'absence de quorum lors de la réunion du CSAL du 15/01/2024.

Solidaires Finances Publiques rappelle tout d'abord que notre syndicat ne pouvait que boycotter la première convocation de la Direction dans la mesure où, d'une part, les directions départementales ou régionales vont globalement subir des suppressions d'emplois et d'autre part, du fait de la suppression de 2 emplois de catégorie B au sein de notre propre direction.

Au niveau national

Dans sa communication, la DG met en avant une évolution positive de 148 emplois pour 2024 en tenant compte des transferts d'emplois d'autres directions. Bien entendu, cette évolution positive n'est que de façade puisque en réalité, ce sont 200 nouvelles suppressions d'emplois qui sont prévues au TAGERFIP national pour 2024. Ces suppressions concernant notamment les agents de catégorie B et C, mais aussi le corps des géomètres dont la disparition semble irrémédiablement programmée par notre ministère.

Le fameux chiffre positif de 148 est obtenu en comptabilisant les 348 transferts d'emplois des services des Douanes afin de compenser les récents transferts de compétences en matière de taxes douanières. **Solidaires Finances Publiques** s'interroge d'ailleurs sur ce nombre d'emplois transférés, dont le calcul demeure mystérieux et qui n'offre aucune garantie sur le fait qu'il soit suffisant afin de réaliser les nouvelles missions de contrôle.

Pour la première fois cette année, la DGFIP a été reconnue comme étant en déficit d'emploi. C'est d'autant plus amusant que pour rappel, la DGFIP a perdu 30 000 emplois temps plein depuis 2009 ! Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale, alors que le contrôle fiscal a subi une perte de plus de 4000 emplois depuis 2010, que penser des annonces de renfort de seulement 79 cadres A au sein des directions spécialisées et des 217 emplois au sein des directions territoriales ?

Pour **Solidaires Finances Publiques**, concrètement, les 2 lois de lutte contre la fraude fiscale et le réinvestissement humain mis en œuvre dans cette mission clé, n'ont eu pour effet que d'amoindrir les missions de contrôle fiscal, renforçant sensiblement le rôle de conseil et d'accompagnant de notre administration. Quant au nombre d'agent supplémentaire, il est illusoire d'imaginer que quelques centaines de transferts d'emplois vont compenser les suppressions subies depuis dix ans.

Afin de compenser le transfert du contrôle des taxes douanières vers la DGFIP évoqué précédemment, 26 emplois seront donc proposés dans les DIRCOFI. **Solidaires Finances Publiques** s'interroge grandement sur les modalités pratiques de ces nouvelles missions au sein de

nos structures. En effet, comment intégrer le transfert des recettes fiscales des Douanes vers la DGFIP sans manifestement les moyens suffisants, alors que les enjeux budgétaires sont colossaux ? Quelle nouvelle organisation des missions a été prévue ? Quelle évolution des structures est en cours ? Quelles formations sont envisagées afin de réaliser ces missions de contrôle ?

De plus, **Solitaires Finances Publiques** ne partage pas les axes stratégiques retenus par la DGFIP quant au recrutement des agents publics. Selon nous, seuls les accès par concours et par la promotion interne doivent être favorisés. Nous nous opposons fermement à la volonté de précarisation des emplois dans la fonction publique.

Les services sont exsangues suite aux nombreuses restructurations subies ! Nous souhaitons avant tout que la casse du service public à l'œuvre depuis des années cesse immédiatement.

Au sein de la DIRCOFI NORD

L'augmentation du nombre d'inspecteurs, au nombre de 9, dont 2 issus de la transformation de B en A, peut paraître facialement très satisfaisante pour la réalisation des missions de contrôle fiscal de la Dircofi nord, mais ne doit pas masquer une réalité plus négative pour la DGFIP au niveau national.

Sur les 7 réels « nouveaux emplois » d'agents de catégorie A :

- 4 seront destinés au contrôle patrimonial, avec la création de 2 emplois à la BPAT, d'un emploi à la BEP et d'un emploi au sein de la Division animation du CFE
- 3 sont créés au titre du transfert des taxes douanières vers la DGFIP et implantés au sein des BV 9 de Dunkerque, BV4 à La Madeleine (consultant FFI) et BV 24 de Caen.

Là encore, au-delà des créations pures de postes, **Solitaires Finances Publiques** souhaiterait obtenir le plan de lutte contre la fraude de la DIRCOFI Nord. Quelle stratégie globale est déclinée, avec quels objectifs et quels moyens ?

En outre, 4 postes de consultants avaient été créés en 2023, à savoir :

- deux postes de consultants internationaux localisés à la BV5 et BV 24 à Caen; destinés à venir en soutien aux vérificateurs sur des problématiques de fiscalité internationale ;
- 1 poste de consultant financier rattaché à la division II du contrôle fiscal patrimonial et international ;
- 1 poste de consultant TVA et taxes douanières rattaché à la division VI (Programmation Recherche Mutualisation).

Au cours de l'année précédente, il nous avait été indiqué que le consultant international positionné à la 5^{ème} brigade ainsi que le consultant financier positionné à la 3^{ème} brigade étaient en phase d'acquisition de compétences afin de pouvoir exercer réellement leurs missions dans un délai « raisonnable » de 2 ans.

Solitaires Finances Publiques constate toutefois qu'à ce jour aucune formation spécifique ne semble avoir été réalisée, à notre connaissance, par ces agents et qu'il n'y a aucune visibilité sur leur prise de fonction effective.

Aussi, qu'en est-il de la formation de ces agents affectés en détachement au sein des brigades ? Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer une date prévisionnelle de démarrage de l'activité de consultant pour laquelle ces agents ont été recrutés ?

S'agissant des deux transformations de postes de catégorie B en A, l'une intervient à la cellule Alpage de la Direction et l'autre à la Brigade d'Étude et de Programmation de la Madeleine.

Celle réalisée au sein de la cellule Alpage en direction s'effectue suite au départ en retraite du contrôleur concerné. **Solidaires Finances Publique** souhaite savoir ce qu'il adviendra des missions actuellement dévolues au contrôleur partant et quelles seront les missions confiées au cadre A arrivant ?

Concernant celle réalisée au sein de la BEP, la direction rompt avec sa pratique de ne jamais supprimer un emploi alors que l'agent est toujours en poste. Au cas d'espèce, par ce choix, le contrôleur en place à la BEP se voit dans l'obligation de participer obligatoirement au mouvement de mutation nationale. Certes, certaines garanties existent (priorités notamment) mais le risque de ne pas retrouver de poste au sein de la Dircofi Nord subsiste néanmoins et est source de profondes inquiétudes pour l'agent concerné.

Solidaires Finances Publiques souhaite à l'avenir, que dans le prolongement de la politique de la direction de contrôle fiscal Nord, aucun poste d'agent en activité ne soit supprimé, sauf à avoir la certitude qu'un emploi est immédiatement disponible au sein de notre direction pour ce dernier.

Questions diverses

Nous avons été soulagés et ravis d'apprendre la signature définitive du bail concernant l'immeuble EURALLIANCE, mettant fin à un feuilleton interminable et ce à la veille du déménagement des brigades de la Madeleine.

Cela étant, nous réaffirmons de nouveau notre vive inquiétude au sujet de la problématique du stationnement dans ces nouveaux locaux, tant sur le nombre de places disponibles que sur l'accessibilité du parking. Les agents ne sont pas rassurés, aucune solution alternative n'ayant été proposée à ce jour.

Solidaires Finances Publiques est bien évidemment sensible et favorable à l'introduction de mesures plus écologiques dans le cadre des conditions de vie au travail. Néanmoins, il est nécessaire de prendre en compte la réalité du terrain !

Or, la réalité est que le nombre réduit de places de stationnement proposé et l'éventuel nécessité de se partager 20 badges d'aces aux locaux n'est pas du tout compatible avec les fonctions exercées par les agents dits nomades. L'activité de contrôle fiscal de ces derniers implique très souvent une présence au bureau et des déplacements au cours d'une même journée.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, il conviendrait de rappeler à notre ministère, dont les locaux sont à Paris intra-muros, que la métropole lilloise est loin d'être comparable à l'Île-de-France en termes de mobilité. Certains agents n'ont pas la possibilité d'utiliser les transports en commun ou

d'utiliser un vélo du fait de l'emplacement éloigné de leur résidence, de leur organisation de vie de famille et parfois de leur état de santé. Quelle solution est proposée pour ces derniers autre qu'un télétravail renforcé ?